



**PROCES VERBAL**  
**du Conseil Municipal de la commune de Moustéru**

**Séance du vendredi 5 juin 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

**Présents** : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

**Absents excusés** : Nadège Le Guillou a donné procuration à Énora Hillion  
Jules Debuly a donné procuration à Cyril Thomas

**Secrétaire de séance** : Sandrine Tanguy.

- Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

**Objet : Election des délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales**

Dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2026, il convient de composer le collège électoral et de désigner trois délégués et trois suppléants au sein du conseil municipal.

Le Maire rappelle qu'en application de l'art R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin soit Véronique Tréhiou et Hervé Jézéquel et Énora Hillion et Maithena Dabancens.

Le Maire rappelle qu'en application des articles L.288 du code électoral le mode de scrutin des délégués sénatoriaux est un scrutin majoritaire, uninominal ou pluri-nominal, à deux tours. Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées.

1- Election des délégués

Le Maire fait un appel à candidature des délégués.

Se portent candidats : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Damien Collet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Frédéric Le Meur : 15 voix
- Hervé Jézéquel : 15 voix
- Damien Collet : 15 voix

Sont élus délégués : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Damien Collet.

## 2- Election des suppléants

Le Maire fait un appel à candidature des suppléants.

Se portent candidats : Véronique Trehiou, Eric Le Bonniec, Gerard Le Merrer.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Véronique Tréhiou : 15 voix
- Eric Le Bonniec : 15 voix
- Gerard Le Merrer : 15 voix

Sont élus suppléants : Véronique Tréhiou, Eric Le Bonniec, Gerard Le Merrer.

### **Objet : Effacement des réseaux – SDE**

Le Maire indique qu'il a demandé au SDE une étude concernant l'effacement des réseaux au bourg. L'étude est décomposée en 3 tranches.

La 1<sup>ère</sup> qui concerne la rue de la mairie, rue de l'argot et rue de l'armor est estimée à 200 970,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 120 768,75 € TTC.

La seconde tranche qui comporte la D787, route du marronnier et l'impasse fleurie est estimée à 102 900,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 65 000,00 € TTC.

Enfin la dernière tranche qui regroupe la rue du finiou et la venelle des sureaux est estimée à 30 275,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 23 800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve :

### 1- Tranche 1

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 123 750,00 € TTC.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 33 220,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 44 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

### 2- Tranche 2

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie » tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 36 000,00 € TTC.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie » tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 34 900,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie » tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 32 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

### 3- Tranche 3

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue du finiou/venelle des bureaux » tranche 3 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 16 275,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « rue du finiou/venelle des bureaux » tranche 3 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 14 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

## **Objet : Financement du RASED 2025/2026**

Depuis plusieurs années, un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) a été créé sur la circonscription de l'Education nationale de Guingamp Nord, pour venir en aide aux élèves en difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation. Ce réseau comporte 2 postes un est basé à Belle Isle en Terre pour le soutien psychologique, l'autre est basé à Plouaret pour le soutien pédagogique.

Les dépenses relatives au RASED sont l'entretien et le fonctionnement des locaux ainsi que le matériel pédagogique. C'est pourquoi, ces communes sollicitent une participation financière à l'équipement et au fonctionnement de ce service sur la base d'1 € par élève scolarisé. Pour l'année scolaire 2025/2026 la facture s'élève à 50 € pour chaque commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** le Maire à signer les conventions relatives à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2025/2026 avec les communes de Belle Isle en Terre et de Plouaret.

- **Autorise** le Maire à mandater le montant de la participation financière annuelle du RASED aux communes de Belle Isle en Terre et de Plouaret.

### **Objet : Location du terrain de football**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'association La boule Locarnoise pour utiliser le boulodrome couvert, les allées de boules ainsi que les locaux situés au Stade Alexandre Thomas pour des concours et championnat au cours de l'année.

Le Maire propose donc de définir un tarif pour l'utilisation des allées de boules du stade Alexandre Thomas puisque la location du boulodrome couvert a déjà été fixée à 80€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention décide :

- **De fixer** le prix de 80 € pour l'utilisation des allées de boules et des locaux du Stade Alexandre Thomas.
- **De demander** une caution de 500 €.

### **Information diverse :**

- Le maire informe le Conseil Municipal que la chambre d'agriculture demande de désigner un interlocuteur en charge des questions agricoles. Sandrine Tanguy est volontaire.